

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Vénard, 31 mars 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Vénard, 31 mars 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Vénard, 31 mars 1879, 1879-03-31

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 12/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49854>

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 2 p. (37r, 38v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 mars 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Vénard](#)

Lieu de destination Olivet (Loiret)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin n'est pas opposé à l'installation d'un pharmacien au Familistère, mais il ne connaît pas Vénard et ne peut savoir s'il peut remplir d'autres fonctions comme il l'a proposé. Godin indique à Vénard qu'il existe trois pharmaciens dans la ville de Guise du fait que la région compte 22 000 habitants, et que le Familistère se fournit alternativement chez chacun d'eux. Il ajoute qu'il existe trois médecins à Guise qui viennent tous au Familistère et prescrivent des médicaments.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Familistère](#), [Santé](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 31 Mars 79

Monsieur Bernard.

Je ne vous ai pas répondu plus tôt parce que surchargé d'affaires il m'est difficile d'entrer dans la question d'organisation d'une pharmacie au Familistère.

Je ne me refuserais néanmoins pas à la chose, si elle me semblait se présenter de manière à donner satisfaction aux intérêts de l'association en même temps qu'à ceux du pharmacien qui viendrait faire ici son installation.

Mais je n'ai pas l'honneur de vous connaître, je

ne sais en aucune façon si, comme nous sommes en poseur la question, vous seriez dans la possibilité de prendre part à d'autres fonctions.

Dans l'incertitude où je suis, je ne puis donc vraiment vous engager dans cette affaire, si vous ne vous sentez en état par vous-même d'en élucider tous les points, de manière à être parfaitement convaincu de ce que vous avez à faire de mieux pour vous comme pour le Familistère.

Il y a déjà trois pharmaciens dans la ville de Guise, car les communes

de notre canton possédant
22000 habitants.

Le Familistère se fournit
mensuellement, deux à trois
fois, chacun des trois phar-
maciens de la ville qui
vendent les médicaments
au prix du tarif dit de
Bordeaux, avec une remise
de 10%.

La ville a également
trois médecins qui trois
fois viennent au fami-
listère et ordonnent les
médicaments qu'ils jugent
à propos, en ménageant
dans la mesure du possible
les ressources de notre
caisse de pharmacie.

Nous n'avons pas

de médication spéciale.
Les docteurs en agissant
à ce sujet chacun suivant
ce qui lui convient.

Ayez donc dans ces
conditions ce que vous
pouvez faire et n'at-
tendez pas de moi que
je vous pose à une
résolution qu'il appar-
tient à vous surtout
de prendre.

Agitez je vous prie,
Messieurs, l'assurance
de ma considération
distinguée.

Gaudin